

**Changement d'abonnement**

Dispositions pour les abonnements actuels inOne (PME) mobile basic (young), go (young) et premium ainsi que Swiss (PME) mobile light plus/light young and flat (young)

**1. Généralités**

Avec les abonnements inOne (PME) mobile basic (young), go (young), premium et Swiss (PME) mobile light plus/light young et flat (young), un changement d'abonnement ne peut être effectué gratuitement au plus tôt que 30 jours après la conclusion du contrat, la prolongation du contrat ou le changement d'abonnement. Si un client souhaite passer à un abonnement avec une taxe mensuelle plus basse dans les 30 jours, un montant unique de CHF 150 lui est facturé. Un passage à un abonnement avec une taxe mensuelle plus élevée est possible à tout moment.

**2. En complément pour l'achat d'un appareil avec remise**

Si le client bénéficie d'une remise sur un appareil dans le contexte d'un contrat Mobile chez Swisscom, un changement d'abonnement ne peut se faire gratuitement qu'au bout de 6 mois. Si le client souhaite passer à un abonnement avec une taxe mensuelle plus basse dans les 6 mois, un montant unique de CHF 200 lui est facturé. Un passage à un abonnement avec une taxe mensuelle plus élevée est possible à tout moment.

État: août 2020. Sous réserve de modifications.